

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 10 septembre 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord)

NOR : TREA2423939S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10, 73 et 162 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination par intérim du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 15 février 2024 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord ;

Vu la convention de délégation de gestion du 21 décembre 2021 entre la DSAC Nord et le secrétariat interrégional Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitations aériens » à :

M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques et de l'intérim des fonctions de directeur ;

Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet jusqu'au 30 septembre 2024 ;

Mme Christelle Degardin, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des dépenses du budget annexe « Contrôle et exploitations aériens », dans la limite de 15 000 euros hors taxes, à :

Mme Julie Roudet, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe du département « surveillance Roissy » ;

M. Franck Besse, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au chef du département « surveillance Roissy » ;

M. Laurent Breton, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Hauts-de-France Nord ;

M. Florian Linke, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué des Hauts-de-France Sud ;

M. Jean-Olivier Revouy, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué des Hauts-de-France Nord ;

M. Pascal Miara, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint au délégué Hauts-de-France Sud.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer les marchés publics et les accords-cadres en qualité de pouvoir adjudicateur à :

M. Thomas Vezin, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord, chargé des affaires techniques et de l'intérim des fonctions de directeur ;

Mme Isabelle Raulet, attachée d'administration de l'État, cheffe de cabinet jusqu'au 30 septembre 2024 ;

Mme Christelle Degardin, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de cabinet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 4

La décision du 11 juillet 2024 portant délégation de signature d'ordonnateur secondaire (direction de la sécurité de l'aviation civile Nord) est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait le 10 septembre 2024

R. THUMMEL